



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg, le 13 février 2026

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil.

De nombreuses personnes se voient aujourd'hui contraintes de solliciter une adresse de référence. Pour certains ménages, cette démarche constitue la seule solution afin de faire face aux difficultés croissantes d'accès au logement, lesquelles se propagent de manière préoccupante au Luxembourg.

Le Plan d'action national pour la prévention et la lutte contre la pauvreté prévoit de « préciser les dispositions concernant l'adresse de référence afin de veiller à une application harmonieuse et cohérente de la loi par les communes et associations, et de garantir ainsi un traitement égalitaire des demandeurs d'une adresse de référence ». Ce même plan mentionne une réforme de ces dispositions à l'horizon 2026.

Dans ce contexte, nous souhaiterions poser les questions suivantes à Monsieur le ministre :

1. Le Gouvernement confirme-t-il que la réforme annoncée en matière d'adresse de référence sera déposée au cours de l'année 2026 ? Peut-il préciser le calendrier prévisionnel exact pour son dépôt à la Chambre des Députés ?
2. Quelles organisations et parties prenantes seront consultées dans le cadre de la préparation de ce projet de loi (communes, associations, offices sociaux, acteurs du secteur social, etc.) ?

Par ailleurs, la loi relative au Registre national des personnes physiques (RNPP) prévoit, en son article 11, la mise en place d'une commission du registre national, ayant notamment pour mission d'émettre des avis à la demande du ministre et, le cas échéant, de soumettre des propositions visant à améliorer la législation.

Dès lors, nous souhaiterions également poser les questions suivantes :

3. La commission du registre national a-t-elle déjà émis un avis concernant la question de l'adresse de référence ?
4. Combien de fois, au cours des cinq dernières années, Monsieur le ministre a-t-il sollicité un avis de cette commission ?
5. Combien d'avis la commission a-t-elle émis de sa propre initiative au cours de la même période ?
6. Est-il envisagé de modifier la composition de cette commission afin d'y intégrer davantage de représentants de la société civile ou des acteurs sociaux concernés ?

Enfin, selon certaines informations portées à notre connaissance, des personnes seraient inscrites sur un registre d'attente, alors même qu'elles rempliraient les conditions nécessaires pour bénéficier d'une adresse de référence.

Dans ce cadre, nous souhaiterions demander :

7. Dans quels cas une personne est-elle inscrite sur le registre d'attente, et à partir de quel moment peut-elle bénéficier d'une adresse de référence ?
8. Les personnes inscrites sur ce registre d'attente peuvent-elles bénéficier pleinement de l'aide sociale des offices sociaux, ou leur situation administrative entraîne-t-elle des limitations en la matière ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Georges Engel".

Georges Engel
Député

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Dan Biancalana".

Dan Biancalana
Député